



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LanoSoft Spring Fresh Dish Soap</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Dish Soap
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Pro Products LLC 6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection oculaire.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one		2682-20-4	>1
Aloe Barbadosensis		94349-62-9	>1
Dérivés N-acyles de coco		70851-07-9	>1
Parfum		Breveté	>1
Glycérine		56-81-5	>1

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthersulfate sodique de lauryle		Secret commercial	>1
Xylènesulfonate de sodium		1300-72-7	>1
Urée		57-13-6	>1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Tenir hors de la portée des enfants.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique, CO <sub>2</sub> , pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	3 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	PEL	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides**

Composants	Type	Valeur	Forme
Urée (CAS 57-13-6)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>	Total des particules.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Ce produit ne comporte aucune limite d'exposition établie.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

**Protection de la peau****Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.

<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Visqueux
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Presque incolore
<b>Odeur</b>	Agréable, Fruité
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	6.5 - 8.5
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 200 °C (> 392 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.03 - 1.06
<b>Solubilité</b>	complet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	300 - 600 Cp

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Ne mélangez pas aux matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Oxydants. Substances caustiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.  
**Inhalation** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.  
**Peau** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.  
**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (CAS 2682-20-4)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	242 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	0.1 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	235 mg/kg, Ashland SDS 183 mg/kg, Ashland SDS 120 mg/kg, femelle , ECHA
Aloe Barbadensis (CAS 94349-62-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, NTP
	souris	> 10000 mg/kg, NTP
Dérivés N-acyles de coco (CAS 70851-07-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 16000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Éthersulfate sodique de lauryle (CAS Secret commercial)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1600 mg/kg
Glycérine (CAS 56-81-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	cobaye	45 ml/kg, Jours, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Lapin	> 10000 mg/kg, SIGMA ALDRICH 23000 mg/kg, CCOHS
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 570 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, HSDB > 143 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, CCOHS 4655 mg.min/l, 7 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	cobaye	> 10000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 12600 mg/kg, SIGMA ALDRICH 27200 mg/kg, CCOHS 18300 mg/kg, ECHA
	souris	23000 mg/kg, CCOHS 20.8 ml/kg, ECHA
Parfum (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
Urée (CAS 57-13-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	moutons	28500 mg/kg
	Rat	15000 mg/kg, ECHA 14300 mg/kg
	souris	13000 mg/kg, ECHA 11500 mg/kg, ECHA 11000 mg/kg, CCOHS
Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures ≥ 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 6.4 mg/L, 232 minutes, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 7000 mg/kg, ECHA > 5250 mg/kg, ECHA > 3000 mg/kg, ECHA ≥ 7200 mg/kg, ECHA 6500 mg/kg, OECD SIDS ≥ 3346 mg/kg, ECHA ≥ 16.2 g/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	

<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>	
Glycérine (CAS 56-81-5)	Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
Non inscrit.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (CAS 2682-20-4)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Copépode calanoïde ( <i>Acartia clausi</i> )	0.056 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )	0.18 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	0.07 mg/L, 96 heures
		Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	0.07 mg/L, 96 heures
Éthersulfate sodique de lauryle (CAS Secret commercial)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie ( <i>Ceriodaphnia dubia</i> )	2.43 - 4.01 mg/L, 48 heures
Glycérine (CAS 56-81-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	51000 - 57000 mg/L, 96 heures
Urée (CAS 57-13-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	10000 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )	3910 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gourami géant ( <i>colisa fasciata</i> )	5 mg/L, 96 heures

<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

### 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Non  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non



**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Glycérine (CAS 56-81-5) Inscrit.

Urée (CAS 57-13-6) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Glycérine (CAS 56-81-5)

**US - Texas effets dépestage niveaux : Substance répertoriée**

Dérivés N-acyles de coco (CAS 70851-07-9) Inscrit.

Éthersulfate sodique de lauryle (CAS Secret commercial) Inscrit.

Glycérine (CAS 56-81-5) Inscrit.

Urée (CAS 57-13-6) Inscrit.

Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Glycérine (CAS 56-81-5)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Glycérine (CAS 56-81-5)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Glycérine (CAS 56-81-5)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**Inventaires**

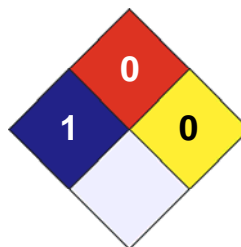
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

28-Novembre-2018

**Version n°**

02

**Date en vigueur**

16-Mai-2018

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.